

Réunion de la Commission de Suivi de Site
ANTARGAZ

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
à Niort (79)
Mercredi 20 décembre 2023 – 10 h

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

M. VAUTIER	Secrétaire général de la Préfecture
Mme DUMAS	Chef du Service de Coordination et Soutien interministériel - Préfecture
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement - UD 17/79 DREAL
M. PASCAUD	Inspecteur de l'environnement - UD 17/79 DREAL
M. BOUDÉ	DDT
M. BON	DDT
M. BRUNET	Service des sécurités

Collège « Collectivités territoriales »

M. LEFEVRE	Communauté d'agglomération du Niortais
-------------------	--

Collège « Riverains et associations »

M. PACKEU	Directeur du site KRATON Chemical
Mme CHAMPY	Riveraine et Conseil de quartier Goise-Champommier-Champclairot
Mme ROUSSILLON	Co-CEO de la société TECNAL

Collège « Exploitant »

M. CHAMPAGNAC	Responsable des dépôts centre-ouest
M. BRIARD	Ingénieur HSE

Collège « Salariés »

Mme DEFOIS	Représentant du personnel
-------------------	---------------------------

Collège « Personnalités qualifiées »

Lieutenant NEGHROUCHNI	SDIS
Inspection du travail	
Major BOSCHER	Référent sûreté

Autres personnes présentes :

M. LEPAGE	Responsable du service risques majeurs, Ville de Niort
Mme PERRONA	Responsable HSE, Société KRATON Chemical

Ordre du jour

- Fonctionnement de la commission
- Présentation du bilan par l'exploitant
- Présentation du bilan par l'inspection des installations classées
- Questions diverses

10 heures 05 - Début de la réunion

M. le Secrétaire général ouvre la séance.

Fonctionnement de la commission : renouvellement des membres du bureau, renouvellement du président de la commission, éventuelles modifications du fonctionnement de la commission (modalités de vote...)

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2023, il est procédé au renouvellement des membres du bureau. Ainsi, sont désignés à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur le Préfet ou son représentant en qualité de Président de la commission ;
- La DREAL pour le Collège Administration de l'État ;
- M. LEFEVRE pour le Collège des Collectivités territoriales ;
- Mme ROUSSILLON pour le Collège Riverains ;
- L'ingénieur HSE de la société ANTARGAZ pour le Collège Exploitant ;
- Le membre titulaire du collège pour le Collège Salariés.

Présentation du bilan par l'exploitant

L'ingénieur HSE indique que l'activité du dépôt de Niort porte uniquement sur la réception, le stockage et la distribution du gaz. Depuis la dernière Commission de suivi de site, le Plan d'Opération Interne (POI) a été mis à jour en octobre 2022. Des conventions sont, elles, en cours de validation pour l'installation et la mise en service des feux à éclat dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention.

Il présente ensuite les travaux réalisés depuis 2021 et précise qu'au cours de l'exercice 2023/2024, il est envisagé d'installer des filtres GPL à l'aspiration, d'installer des pompes GPL horizontales et de mettre en place un système d'équilibrage des tuyauteries de transfert GPL pour les postes camions.

Les six salariés du site suivent des formations réglementaires et participent à des exercices mensuels dans le cadre de la gestion des situations d'urgence, sachant que différents événements sont survenus depuis la dernière CSS : la fuite de liquide de refroidissement sur le groupe moto-pompe incendie n° 1, la détérioration d'un détecteur gaz, d'une barrière anti-intrusion et d'une cuve enterrée. En outre, un collaborateur a été victime d'un accident du travail en effectuant l'entretien des espaces verts, un regard s'étant affaissé à son passage.

Enfin, l'audit externe réalisé du 5 au 28 octobre 2022 a donné lieu à deux remarques, mais à aucune non-conformité.

Présentation du bilan par l'inspection des installations classées

Mme COUTY indique que la société ANTARGAZ est un établissement classé Seveso seuil haut et que le bilan couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2023 au cours de laquelle trois visites d'inspection ont été réalisées.

La visite du 5 août 2021 était inopinée et a donné lieu à un exercice portant sur le POI en dehors des heures ouvrées sur le thème d'un incendie d'une cuve de stockage sur le site de la société KRATON pouvant avoir un impact sur le site d'ANTARGAZ. Il a été constaté que le POI commun est en place, que les procédures paraissent connues et appliquées par le personnel et qu'aucune non-conformité n'a été identifiée.

Une deuxième visite a eu lieu le 24 août 2021 est un fait est susceptible d'être non conforme, à savoir l'absence de liste à jour et intégrée dans le système de gestion de la sécurité des mesures de maîtrise des risques.

Enfin, la visite d'inspection du 6 décembre 2022 a, elle, donné lieu à des constats favorables, mais également à des constats devant donner lieu à des actions.

Le Lieutenant NEGHROUCHNI propose de mettre à jour le document permettant au SDIS d'intervenir rapidement sur le site.

M. PACKEU assure que l'entreprise KRATON Chemical échange régulièrement avec les responsables de la société ANTARGAZ et organise des exercices POI pour identifier les éventuelles améliorations à apporter.

Le Directeur Exploitation Dépôts de la société Antargaz se déclare prêt à travailler avec le SDIS pour que les pompiers appréhendent mieux la configuration du site.

M. le Secrétaire général estime, en effet, nécessaire de bien se connaître pour mieux travailler ensemble.

Questions diverses

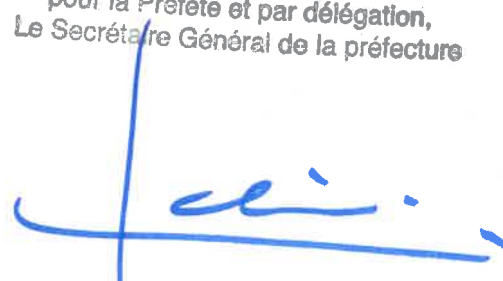
Du fait de son passage en Seveso seuil haut, **M. le Secrétaire général** propose d'associer, en 2024, la société KRATON Chemical dans le collège « exploitants » de la CSS Antargaz afin d'étudier, au cours de la même réunion, le bilan des installations classées réalisé par la DREAL et les bilans des deux sociétés, celles-ci étant relativement proches géographiquement.

Les membres de la CSS valident, à l'unanimité des membres présents, la création d'une commission commune.

10 heures 50 - Fin de la réunion

NIORT, le 22 JAN. 2024

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER